# Département des Yvelines



Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Recu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le

ID: 078-257800037-20220608-DELIB\_2022\_027-DE

## Syndicat Mixte de la Base de Loisirs de Saint-Quentin en Yvelines

N°2022-D27

OBIET:

## L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Activité orientation : convention avec Animéo

Le 08 juin à 17h00

Le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Etang de Saint-Quentin en Yvelines dite « île de loisirs » sous la présidence de Monsieur José CACHIN.

Mesdames Anne CAPIAUX - Chantal CARDELEC - Sylvie PIGANEAU; Sandrine GRANDGAMBE

(suppléante)

Monsieur José CACHIN

## **Etaient absents excusés**:

Madame Colette GERGEN

Messieurs Nicolas DAINVILLE- Bertrand COQUARD - Othman NASROU - Ali RABEH

## Ont donné pouvoir :

Madame CAPIAUX Monsieur DAINVILLE à Monsieur NASROU Madame PIGANEAU

CONSIDERANT que l'activité Orientation, créée sur l'île de loisirs il y a près de 20 ans, permet une pratique pour tous les publics, sous diverses formes et à partir de différents lieux du site ;

CONSIDERANT qu'au fil des années, l'évolution du site (constructions ; créations de cheminements ; mises en place, déplacements ou suppressions de clôtures ; disparition de certains arbres ; évolution de l'emplacement de mobiliers extérieurs -tables, bancs, abris containers, poubelles...-) a rendu les cartes obsolètes car inexactes et qu'une cartographie du site a donc été refaite intégralement par l'Association Guyancourt Orientation 78;

CONSIDERANT qu'en parallèle du développement de cette activité, la maintenance des parcours et la mise à jour des cartes, ont été confiés à la Société AniméO;

CONSIDERANT que cette entreprise du territoire, avec qui l'île de loisirs a développé depuis plusieurs années des partenariats et qui a donc bénéficié à cet effet, d'une convention pour une durée de 3 année qui est arrivée à échéance;

CONSIDERANT qu'il convient dès lors d'établir un nouveau projet de convention joint avec l'entreprise Animéo, formalisant les engagements réciproques de l'île de loisirs et d'AniméO pour le développement, la maintenance et mise à jour des parcours ;

Mbres en exercice · 9 Ouorum: Présents : Suffrages exprimés: 7

LE COMITE SYNDICAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

Approuve le projet de convention joint, établi entre l'entreprise Animéo et l'île de loisirs ;

Autorise le Président à signer ladite convention.

Fait à Trappes, le 08 juin 2022

Le Président du Syndicat Mixte José CACHIN







Île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines

Syndicat mixte de l'île de loisirs – Rond-Point Eric Tabai RD 912 – 78190 Trappes

Tél.: 01 30 16 44 40

contact@saint-quentin-en-yvelines.iledeloisirs.fr www.saint-quentin-en-yvelines.iledeloisirs.fr

N° Siret: 257 800 037 00 034

Envoyé en préfecture le 20/06/2022 Recu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le



ID: 078-257800037-20220608-DELIB\_2022\_027-DE





## CONVENTION DE PARTENARIAT n°2022-

Avec AniméO - Parcours Orientation

#### Entre

Le Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Etang de Saint-Quentin en Yvelines dite « île de loisirs », sis Rond-point Eric Tabarly, RD 912, 78190 Trappes-en-Yvelines, représenté par son Président Monsieur José CACHIN, dûment habilité par délibération n°2022-00 en date du 08 juin 2022, désigné dans ce qui suit par « Le Syndicat » ou "l'île de loisirs",

d'une part,

### Et

La Société AniméO, sise 37 Allée des Genêts – 78280 Guyancourt, représentée par sa Directrice Madame Nathalie RAUTURIER, désignée dans ce qui suit par «AniméO»,".

d'autre part,

## IL EST PREALABLEMENT EXPOSE:

L'activité Orientation, créée sur l'île de loisirs il y a près de 20 ans, permet une pratique pour tous les publics, sous diverses formes et à partir de différents lieux du site.

Ainsi, à partir de 8 ans, que ce soit en course d'orientation, challenges, balade en famille ou dans le cadre scolaire avec un objectif pédagogique, cette activité est possible au départ de l'Accueil Principal et du Relais des Canardières pour les parcours permanents, mais aussi en de multiples points grâce à l'implantation de balises mobiles.

Suite aux différents aménagements du territoire de l'île de loisirs ces dernières années, il est souhaité la remise à niveau et le développement de l'activité orientation sur le site.

Fort de son partenariat historique avec AniméO et de leur expérience dans ce domaine, c'est tout naturellement que cette entreprise se révèle comme partenaire principal de l'île de loisirs pour cette activité.

## IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

## Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les engagements de chacune des parties dans le cadre du développement, sur l'Île de loisirs, de l'activité « course d'orientation », de la maintenance de ses parcours et de la mise à jour des cartes.

## Article 2 : Durée

La présente convention prendra effet à compter du 1er Juillet 2022 pour une durée de 3 ans. Elle pourra être modifiée par avenant.et dénoncée par lettre recommandée avec un préavis de 3 mois.

## Article 3: Engagements d'AniméO

AniméO s'engage à :

- effectuer à minima annuellement un état des lieux initial de l'ensemble des parcours existant en novembre ou décembre. Cet état des lieux indiquera les bornes et les poinçons manquant ou défectueux, ainsi que toutes les situations constatées présentant un problème pour la pratique de l'activité; cet état pourra être complété par d'éventuels constats en cours d'année.
- proposera, à ses clients potentiels, en complément des siennes, les activités et services de l'île de loisirs.
- mettra à disposition de ses clients la documentation de l'ile de loisirs
- communiquera à l'île de loisirs, pour fin janvier, un bilan de ses activités réalisées sur site l'année précédente, précisant les dates, noms des groupes, nombres de participants, et le cas échéant, les activités ou services complémentaires de l'île de loisirs dont ses clients auront bénéficié.
- mentionnera l'île de loisirs sur son site Internet en tant que partenaire ;
- devra faire valider au préalable, l'île de loisirs des dates, horaires, et lieux de pratique envisagés pour ses prestations au sein du site, ainsi que de la mise en place éventuelle de tentes. Si le lieu de pratique envisagé pour une prestation n'est pas compatible avec les autres activités du site ou événements prévus à la date concernée, une autre date ou un autre lieu sera alors défini en concertation;

Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le



devra respecter le règlement intérieur de l'île de loisirs et l'environne ID: 078-257800037-20220608-DELIB 2022\_027-DE

d'orientation, et notamment ne pas pénétrer les zones non exploitables pour la course d'orientation (annexe 1)

ne devra pas interférer dans l'activité des services de l'île de loisirs.

## Article 4 : Engagements de l'île de loisirs

L'île de loisirs s'engage à :

- offrir la possibilité à AniméO d'intervenir, sans contrepartie financière, sur le site de l'île de loisirs dans le cadre de ses prestations commerciales, à la condition qu'il n'y ait ni privatisation d'espace (en dehors de la mise en place de 2 tentes 3 X 3 ou de leur équivalent) ni nécessité d'intervention des équipes de l'île de loisirs. Dans le cas contraire, il sera établi une convention spécifique
- permettre aux clients d'AniméO, le jour de la prestation, ainsi qu'aux organisateurs, d'avoir un accès véhicule gratuit à l'île de loisirs. Pour ce faire, le nom du client devra être communiqué au minimum 48 h avant la prestation à l'Accueil Général de l'île de loisirs.
- mentionner AniméO sur la page « partenaires » de son site Internet
- mettre à disposition, au niveau de l'Accueil Principal, la documentation d'AniméO
- fournir à AniméO, pour un véhicule, une carte annuelle gratuite d'accès à l'île de loisirs
- préciser à AniméO sur une carte (Annexe 1) :
  - les zones d'activités interdites à la pratique de la course d'orientation : zones d'intérêt écologique, gérées par des opérateurs ;
  - les zones exclues pour l'installation du parcours permanent : zones de barbecue, de végétation dense, etc ;
  - les zones non conseillées pour l'installation du parcours permanent : zones nécessitant trop d'entretien ou difficiles d'accès.

### Article 5: Utilisation des cartes d'orientation

AniméO:

- pourra utiliser le fond de carte de l'île de loisirs pour réaliser ses propres parcours dans le cadre de ses prestations "entreprise"
- ne pourra diffuser à des fins commerciales ou non commerciales, la carte d'orientation, en dehors des prestations dont fait l'objet cette convention.

## Article 6 : Assurances et Responsabilité

AniméO s'engage à fournir à l'île de loisirs, une attestation d'assurance couvrant son activité de course d'orientation sur l'île de loisirs.

Fait à Trappes-en-Yvelines le

La Directrice d'AniméO Madame Nathalie RAUTURIER Président du Syndicat Mixte de l'île de loisirs **Monsieur José CACHIN** 





